

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE <hr/> ARRONDISSEMENT DE TOURNON	 EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT <u>Décision n° DP - 2020 - 377</u>
---	---

**OBJET : CONCLUSION D'UN MARCHE « REALISATION DE CONTROLES DE
CONFORMITE DES BRANCHEMENTS PRIVES AU RESEAU
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF » n°202019**

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

VU les articles L.2124-2 et R.2161-2 et suivants du Code de la Commande Publique du Code de la commande publique

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC 2020-150 en date du 9 juillet 2020, portant élection du Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC 2020-168 en date du 9 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président par le Conseil Communautaire,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 27 octobre 2020,

CONSIDÉRANT qu'Annonay Rhône Agglo souhaite confier à un prestataire privé les prestations désignées en objet,

DÉCIDE

Article 1 :

La conclusion du marché cité en objet avec la société NALDEO, sise 4, rue Montgolfier à AUBENAS (07200).

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum, ni maximum.

La durée du marché est d'une durée initiale de deux ans, reconductible une fois deux ans.

Article 2 :

Cette décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de TOURNON pour contrôle de légalité, à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, affichée à la porte du siège d'Annonay Rhône Agglo et publiée au recueil des actes administratifs d'Annonay Rhône Agglo.

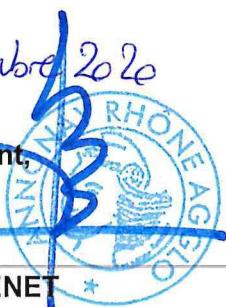
Fait à Davézieux, le 23 novembre 2020

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le Président,

Simon PLENET *



Transmis en sous Préfecture le :

Notifié le :

Affiché le :

SP

RÉÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

26 NOV. 2020